

Aide au Permis de Conduire



Le CCAS de Bénouville t'accompagne dans ta mobilité !

Construisons ensemble ce projet : donne de ton temps pour la communauté et un soutien financier te sera apporté.

1 Je vérifie être éligible

- Résider à Bénouville depuis 3 mois
- Avoir entre 18 et 25 ans le jour de la demande
- Avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 € (moi ou mes parents)
- Avoir un projet professionnel ou être inscrit à Pôle Emploi


- Une pièce d'identité à jour
- Une attestation de domicile de - 3 mois
- Un devis d'inscription de votre auto-école
- Une déclaration d'imposition
- Une attestation d'inscription dans une formation, école ou Pôle Emploi

2 Je prépare mes documents

3 Je construis mon projet avec le CCAS

Il s'agira de déterminer la nature de la mission, sa temporalité et auprès de qui elle s'effectuera.

Elle peut être de nature sociale, solidaire, humanitaire, culturelle ou sportive. Auprès de la commune ou d'une association bénouvillaise.



- 100€ pour les frais de dossier d'inscription dans l'auto-école, versés à l'inscription
- 250€ pour le financement des heures de conduite, versés à l'obtention du code

4 Je bénéficie d'une aide

Prêt ?

Toutes les conditions sont disponibles sur le site internet de la commune : mairie-benouville.fr

Versement :

La participation du CCAS sera directement versée à l'Auto-école après signature d'une convention.